



Vendée Nature Environnement  
Fédération départementale des associations  
de protection de la nature et de l'environnement



**Communiqué de presse – 7 mai 2014**

***Le deuxième parc éolien marin attribué :  
un projet qui reste à étudier dans toutes ses dimensions***

Le consortium mené par GDF Suez, lauréat du marché public relatif au parc éolien « des deux îles » qui devrait s'implanter entre l'île d'Yeu et Noirmoutier au large de la Vendée, vient d'être désigné par le gouvernement. Réactions de FNE Pays de la Loire, Vendée Nature Environnement, COORLIT 85 et « Vivre l'île 12/12 ».

**Un deuxième parc éolien offshore pour les Pays de la Loire**

La désignation du consortium chargé de mener à bien ce projet d'implantation d'un parc éolien offshore au large des côtes vendéennes était attendue. Elle témoigne une nouvelle fois de l'implication de la région Pays de la Loire en matière d'énergies maritimes renouvelables : en effet un projet analogue est actuellement élaboré, à un stade plus avancé, au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

Pour Yves LEPAGE, président de FNE Pays de la Loire : *« notre région a besoin des énergies renouvelables et ce type de projet est indispensable pour atteindre les objectifs du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie qui vient d'être adopté. Il ne doit être qu'une des nombreuses actions volontaristes menées dans la région en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie en tête : la transition énergétique passe par la pluralité des axes d'intervention ».*

**La nécessité d'appréhender tous les enjeux en concertation avec le monde associatif**

La phase d'élaboration du projet qui s'ouvre devra fournir l'occasion à tous les acteurs de faire état de leurs préoccupations, notamment quant aux incidences sur les fonds marins et la biodiversité, support des activités locales de pêche. *« Nous espérons pouvoir participer à des échanges constructifs avec le porteur de projet »* indique Marie-Thérèse BEAUCHENE, présidente de l'association noirmoutrine « Vivre l'île 12/12 ». *« Il est essentiel que les aspects environnementaux soient pris en compte tout à fait en amont, afin que soient présentées les différentes alternatives possibles s'agissant de l'implantation du projet, de son étendue et de son raccordement au réseau terrestre ».* À l'image de la procédure menée autour du projet de Saint-Nazaire, les associations de défense de l'environnement demandent que soit organisé un débat public permettant de discuter de ces questions.

Des études poussées devront démontrer que les aménagements proposés sont ceux qui respectent au mieux le milieu marin. Par ailleurs, les décideurs devront tenir compte et réguler les fortes pressions qui s'exercent déjà sur ce secteur, dont les extractions de granulats marins. Les impacts cumulés des différentes activités ne doivent pas conduire à la mise en péril d'un environnement particulièrement sensible, et par ailleurs encore mal connu.

Contacts Presse :

- Yves LEPAGE – Président de FNE Pays de la Loire – 06 88 81 16 27

- Benoit GRAUX – Président de COORLIT 85 – 06 15 88 33 85